

Programme

Cadre légal :

- Articles L. 1233.71, L. 6313-1, L. 6313-4 et R. 6313-4 à R. 6313-8 du Code du travail.
- Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au bilan de compétences des agents de l'État
- Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel
- Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences

Qu'est-ce qu'un bilan de compétences ?

Les articles L.6313-4 et R.6313.-4 et suivants du Code du travail disposent :

« Les bilans de compétences ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs

compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations

afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation. »

Ainsi le bilan de compétences a pour but de dessiner le profil du bénéficiaire sur le plan professionnel afin de mieux connaître ses atouts.

Il est mis en œuvre dans le cadre d'une interrogation de la personne active sur sa situation professionnelle, soit pour confirmer son choix, soit pour ré-interroger la suite de sa carrière.

Un Bilan de Compétences est une démarche individuelle. Vous devez être consentant pour le réaliser. Il est utilisé dans le cadre d'une confirmation de projet, d'une reconversion ou d'une évolution professionnelle.

El Candice Marmillon enregistrée sous le n° 76311033531 auprès de la préfecture de la Haute Garonne

Ne vaut pas agrément de l'Etat

Page 1 sur 15

Prérequis :

Aucun. Le bilan se déroule en français.

Objectifs :

- Explorer et valoriser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et motivations.
- Définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.
- Utiliser les atouts mis en lumière comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.
- Analyser la faisabilité du projet au regard des besoins socio-économiques du territoire de vie et d'activité de la personne.

Public visé :

- Les salariés des secteurs privé et public
- Les demandeurs d'emploi
- Les entrepreneurs et travailleurs libéraux

Durée :

24 h sur 12 entretiens individuels de 2h à raison d'1 par semaine sur une période de 4 à 5 mois. La durée est adaptable à vos besoins.

Le travail personnel représente au minimum 12h, à raison d'une heure par semaine.

Mise en œuvre du Bilan de Compétences :

Pour le salarié du privé :

Le bilan de compétences est éligible au **compte personnel de formation**.

- Lorsque le salarié mobilise son compte personnel de formation pour un bilan réalisé hors temps de travail, l'employeur n'a pas à être informé.

- Lorsque le salarié mobilise son **compte personnel de formation** pour un bilan en tout ou partie, pendant le temps de travail, il doit demander l'accord préalable de l'employeur selon les règles propres au compte personnel de formation.

Dans le cadre du plan de développement des compétences de l'entreprise (salariés) ou d'un congé de reclassement :

Le bilan de compétences ne peut être réalisé qu'avec le consentement du salarié.

Il fait l'objet d'une convention tripartite signée par le salarié, l'employeur et l'organisme prestataire de bilan.

Le salarié dispose d'un délai de 10 jours pour faire connaître son acceptation en restituant la convention qu'il aura signée.

Pour le salarié du service public :

En mobilisant leur compte personnel de formation après accord de l'employeur.

Pour les demandeurs d'emploi :

Il est possible de mobiliser leur Compte personnel de formation et/ou de demander un abondement à Pôle emploi ou Cap Emploi pour les personnes bénéficiaires de la RQTH.

Pour les entrepreneurs et travailleurs libéraux :

Il est possible de mobiliser leur compte personnel de formation et / ou de demander un abondement à leur Fond d'Assurance Formation.

Déroulement :

Conformément à la réglementation, le bilan se déroule en 3 phases :

1.Phase Préliminaire

- Analyse de la demande et des besoins du bénéficiaire.
- Confirmation que le bénéficiaire est volontaire pour réaliser son bilan notamment s'il est prescrit et cofinancé par l'entreprise.
- Détermination conjointe du format le plus adapté à la situation et aux besoins du bénéficiaire.
- Définition conjointe des modalités de déroulement.

2.Phase d'investigation : construction et pertinence du projet professionnel

Elle permet de définir le projet professionnel.

- Construire son projet professionnel et en vérifier la pertinence.
- Elaborer une ou des alternatives, notamment un projet de formation, un projet de validation des acquis de l'expérience...

3.La phase de conclusions : Restitution commentée pendant le dernier entretien de la synthèse de votre bilan de compétences.

Cette phase permet :

- De s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation
- De recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels.
- De prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels.

Le document de synthèse contient :

- L'analyse de vos compétences professionnelles et personnelles.
- La définition de votre projet professionnel, des propositions concrètes d'évolution ou de réorientation professionnelle.
- Les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels.

El Candice Marmillon enregistrée sous le n° 76311033531 auprès de la préfecture de la Haute Garonne

Ne vaut pas agrément de l'Etat

Page 5 sur 15

- Les principales modalités et étapes à prévoir pour la mise en œuvre de votre ou vos projets.

- Rappel du rendez-vous de suivi à 6 mois après la fin du bilan.

Le document de synthèse est votre propriété, il ne peut être communiqué et conservés qu'avec votre accord. Les documents règlementaires de votre Bilan seront conservés sur une durée de 3 ans. La synthèse et les autres documents avec votre accord pendant 1 an en étant anonymisés.

Modalité d'accès :

Toute demande de réalisation de la prestation fera l'objet d'un entretien préliminaire par téléphone d'une durée variable de 30 min à 1h avant inscription. Il donnera lieu à la réalisation d'un document de recueil des besoins.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

- Lors du premier entretien, il vous sera demandé de faire part de tout besoin d'adaptation de l'accompagnement pour raison de santé pour que votre accompagnement se déroule de la meilleure façon d'après les besoins que vous exprimerez.

- Les supports peuvent être adaptés en cas de difficulté de lecture.

- Les entretiens peuvent se dérouler à votre domicile si la distance géographique le permet.

- Les temps d'entretien peuvent varier en cas de fatigabilité.

- Un endroit accessible aux personnes à mobilité réduite peut être loué.

- Si besoin, une demande de matériel ou d'aide à l'adaptation de l'accompagnement peut être faite à l'AGEFIPH.

Délai d'accès :

Dans le cas de mobilisation du compte personnel de formation, le début de l'accompagnement peut être programmé en respectant à minima un délai de 11 jours ouvrés de rétractation suivant l'envoi de la proposition par le centre de Bilan de Compétences.

Concernant les autres cas, la prestation pourra commencer dans les 15 jours suivant l'inscription ou l'acceptation de financement.

Confidentialité :

Le bilan de Compétences est une prestation individuelle et confidentielle. Elle est réalisée dans des conditions garantissant la discrétion.

Une seule personne est acceptée lors des rendez-vous.

Candice Marmillon s'engage à garantir la confidentialité des documents du bénéficiaire et à respecter son consentement.

Lieu :

En présentiel à Saint Lys 1900 Route de La Souliguières

Et /ou à distance en visio-conférence Teams.

Possibilité d'accompagnement mixte.

Tarif :

- 1900 € net de toute taxe art. 261-4-4°du CGI

- Aucun frais supplémentaire ne sera appliqué.

- Depuis le 2 mai 2024, vous devez participer au financement du bilan de compétences via le CPF à hauteur de **100 €**.

À savoir

Votre opérateur de compétences (OPCO) ou votre employeur peut prendre en charge ces 100 €.

El Candice Marmillon enregistrée sous le n° 76311033531 auprès de la préfecture de la Haute Garonne

Ne vaut pas agrément de l'Etat

Page 7 sur 15

Cette somme est indexée sur l'inflation et revue par arrêté ministériel tous les 1^{er} janvier.

Cependant, **vous n'êtes pas concerné** par cette participation de **100 €** si vous êtes dans l'une ou l'autre de ces situations :

- Vous bénéficiez d'un abondement / Versement *d'une somme d'argent* de votre employeur
- Vous mobilisez des points inscrits sur le [compte professionnel de prévention \(C2P\)](#)
- Vous bénéficiez d'un abondement due à une incapacité permanente au moins de **10 %** (victimes d'un accident du travail ou de maladie professionnelle).

(Informations à consulter via : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46472>)

Moyens techniques :

Ils sont adaptés suivant les besoins du/de la bénéficiaire et ne sont donc pas tous utilisés systématiquement. D'autres outils peuvent être proposés si nécessaire.

A distance :

- Fiche de recueil des besoins résumant l'entretien préliminaire.
- Livret d'accompagnement partagé sur one drive.
- Ordinateur, Caméra et micro, Connexion internet, Teams.
- Tableau récapitulatif des compétences professionnelles et personnelles / points forts.
- Taxonomie de Bloom.
- Test de Holland dont les résultats sont co-construits selon la méthode EPCR.
- Ancres professionnelles de Shein sur les motivations.
- Questionnaires sur les besoins en situation de travail.
- Questionnaire d'auto-questionnement et questionnement de l'entourage.
- Questionnaire projectif sur les projets professionnels.
- Enquête métier : document utilisé pour un entretien avec des professionnels du domaine professionnel envisagé.
- Plateformes conseillées et explorées accompagné-e pour une première prise en main : « me former en région » / « orientation pour tous » / « France Travail » / « Transition Pro » / « dataemploi.pole-emploi.fr » « Déorientation » / « Transition Pro » / « Immersion Facilitée - PMSMP: Immersion Facile » / métiersscope
- Entretiens individuels en visioconférence Teams avec partage d'écran.

En présentiel :

Outils imprimés ou digitalisés selon les besoins et attentes du/de la bénéficiaire.

Ils sont adaptés suivant les besoins du/de la bénéficiaire et ne sont donc pas tous utilisés systématiquement. D'autres outils peuvent être proposés si nécessaire.

- Fiche de recueil des besoins résumant l'entretien préliminaire.
- Livret d'accompagnement partagé sur one drive.
- Photolangage.
- Ordinateur, Connexion internet.
- Tableau récapitulatif des compétences professionnelles et personnelles / points forts
- Taxonomie de Bloom
- Test de Holland dont les résultats sont co-construits selon la méthode EPCR.
- Ancres professionnelles de Shein sur les motivations.
- Questionnaires sur les besoins en situation de travail.
- Questionnaire d'auto-questionnement et questionnement de l'entourage.
- Questionnaire projectif sur les projets professionnels.
- Enquête métier : document utilisé pour un entretien avec des professionnels du domaine professionnel envisagé.
- Plateformes conseillées et explorées accompagné-e pour une première prise en main :
« me former en région » / « orientation pour tous » / France Travail» « Déporientation » /
« Transition Pro »/ « Immersion Facilitée - PMSMP: Immersion Facile » / métierscope

Modalités pédagogiques :

Méthodes d'accompagnement :

Mes accompagnements sont construits majoritairement sur la base de l'entretien. La méthode peut être semi directive, directive ou non directive, ou d'explicitation.

L'écoute, une posture bienveillante et non jugeante, permettent au bénéficiaire une expression vraie et un rapport de confiance motivant et engageant, une prise de conscience de soi et de sa propre responsabilité dans la prise de décision concernant son projet professionnel.

Méthodes Pédagogiques :

La méthode expositive est employée pour dispenser les connaissances.

La méthode active est employée pour le rendre acteur de son bilan et de son projet professionnel. En partant de l'expérience du/de la bénéficiaire, le savoir est construit plus facilement.

Interrogative (dans les entretiens d'explicitation particulièrement) pour amener le bénéficiaire à échanger, exprimer précisément.

Co construction des résultats de tests EPCR. La synthèse est écrite et commentée par la consultante.

Sanction finale :

- Remise commentée en entretien d'un document de synthèse.
- Remise d'un certificat de réalisation, attestation d'assiduité.

Suivi :

Pendant le bilan :

Je reste à l'écoute du/de la bénéficiaire qui a la possibilité de me joindre par mail marmilloncandice@gmail.com ou téléphone 06 15 78 69 48 pour toute question / conseil / partage d'avancée.

Après le bilan :

Je reste à l'écoute et disponible pour répondre à des questions, conseiller.

6 mois après le bilan :

Reprise de contact avec le / la bénéficiaire suivant le rendez-vous d'entretien de suivi prévu.

Entretien téléphonique ou pour faire le point sur la situation au regard du projet, et questionnaire à froid.

Consultante : Candice Marmillon

- Diplômée d'une Maîtrise de Psychologie, j'ai été formée à la passation et restitution des tests projectifs et psycho-techniques. La technique du Counseling à la base de l'accompagnement en bilan de compétences me passionne depuis de nombreuses années.

- Formatrice depuis 2019 suite à une formation de formateur au GRETA-CAFOC de Toulouse.

- Accompagnatrice VAE pour les diplômés du médico-social formée par IPERIA l'Institut en 2020, j'exerce toujours cette activité pour la Fondation INFA (pour qui je réalise également des prestations de Bilan de Compétences) depuis 2021 et pour AFE Formation.

- Référente Handicap Occitanie depuis juillet 2021, je me forme activement pour répondre aux besoins d'adaptations de mes accompagnements aux personnes en situation de handicap.

- Auditrice Qualiopi depuis août 2022 formée et exerçant pour Certifopac.

- Certifiée pour la passation et la restitution du DISC par Assessment 24x7 depuis juin 2024.

El Candice Marmillon enregistrée sous le n° 76311033531 auprès de la préfecture de la Haute Garonne

Ne vaut pas agrément de l'Etat

Page 12 sur 15

- Je me forme et reste informée sur le secteur de la formation, des certifications, de l'emploi et des financements, de la qualité en formation.
- Pour rester en lien avec mes pairs je fais partie des associations « MULTIFORM » et « Joue et Forme » (Ludopédagogie).
- Je fais également partie de l'association « Le cœur du Lys » (entreprises et commerces) et participe aux évènements qui dynamisent la commune de Saint Lys tout au long de l'année.

Mes domaines d'expertise :

Les différentes techniques d'entretien et l'écoute active.

L'accompagnement des personnes dans l'empathie et le non-jugement.

Le counseling.

Les domaines de l'emploi et de la formation, des financements.

L'ingénierie pédagogique.

Les techniques d'animation en formation (individuelle ou en groupe).

La passation et restitution de tests.

Contact :

Tel : 06 15 78 69 48 Mail : marmilloncandice@gmail.com
candice@cmcompetences.onmicrosoft.com

Adresse :

Candice Marmillon
1900 route de la Souliguières
31470 Saint Lys

Statistiques :

2021 :

Nombre de bénéficiaires : 5

El Candice Marmillon enregistrée sous le n° 76311033531 auprès de la préfecture de la Haute Garonne

Ne vaut pas agrément de l'Etat

Page 13 sur 15

Taux de réalisation : 100 %

Bénéficiaires satisfaits ou très satisfaits : 100 %

Taux de recommandation : 100 %

Enquêtes Métier : 2 à 4 par stagiaire

Entretien avec des professionnels trouvés par le réseau de Candice Marmillon ou du bénéficiaire.

Recherches internet autonomes ou en entretien.

Prises de contact / RV avec organismes de formation.

Recherches sur réseaux sociaux.

Recherches sur plateformes dédiées (France Travail / transition pro / Onisep / Oriane / Me former en région / orientation pour tous / indeed)

2022 :

Nombre de bénéficiaires : 12

Taux de réalisation : 100 %

Bénéficiaires satisfaits ou très satisfaits : 100 %

Taux de recommandation : 100 %

Enquêtes Métier : 2 à 4 par stagiaire

Entretien avec des professionnels trouvés par le réseau de Candice Marmillon ou du bénéficiaire.

Recherches internet autonomes ou en entretien.

Prises de contact / RV avec organismes de formation.

Recherches sur réseaux sociaux.

Recherches sur plateformes dédiées (pole emploi / transition pro / Onisep / Oriane / Me former en région / orientation pour tous / Indeed)

2023 :

Nombre de bénéficiaires : 12

El Candice Marmillon enregistrée sous le n° 76311033531 auprès de la préfecture de la Haute Garonne

Ne vaut pas agrément de l'Etat

Page 14 sur 15

Taux de réalisation : 100 %

Bénéficiaires satisfaits ou très satisfaits : 100 %

Taux de recommandation : 100 %

Enquêtes Métier : 2 à 4 par stagiaire

Entretien avec des professionnels trouvés par le réseau de Candice Marmillon ou du bénéficiaire.

Recherches internet autonomes ou en entretien.

Prises de contact / RV avec organismes de formation.

Recherches sur réseaux sociaux.

Recherches sur plateformes dédiées (France Travail / métier scope / transition pro / Onisep / Oriane / Me former en région / orientation pour tous / Indeed ...)

2024

En cours